

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE CUINES

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 09 MAI 2017

Sous la présidence de Monsieur Dominique LAZZARO, Maire

MEMBRES PRESENTS : MM. ANTONACCI Lucie – BIGNARDI Martine – DARMEZIN Muriel -
DERRIER Josette – EMIN Monique - GERMAIN Frédéric – JAMEN Alain - PACHOUD Bernard –
ROL Nelly – TOESCA Jean –Yves -TOGNET André

MEMBRES ABSENTS EXCUSES

- Mme ALPE Martine (Procuration à M. JAMEN Alain)
- M. ARNOUX Roger (Procuration à Mme BIGNARDI Martine)
- Mme COMBET-BLANC Françoise (Procuration à M. LAZZARO Dominique)

M. TOESCA Jean-Yves a été élu Secrétaire de séance

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **APPROUVE** à l'unanimité le compte rendu de la séance du 28 mars 2017.

Trois points sont rajoutés à l'ordre du jour (XI, XII et XIII)

I – TARFIS FACTURATION EAU/ASSAINISSEMENT PERIODE MAI 2017 A MAI 2018

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment sont article L 2224-1,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **DECIDE** de ne pas augmenter les tarifs pour la facturation EAU/ASSAINISSEMENT pour la période de mai 2017 à mai 2018 soit :

* LE M3 D'EAU-----	0,75 €
* LE M3 D'ASSAINISSEMENT-----	0,70 €

- **DECIDE** de ne pas augmenter les tarifs abonnement pour la période de mai 2017 à mai 2018 soit :

* ABONNEMENT ASSAINISSEMENT-----	25,00 €
* ABONNEMENT ANNUEL-----	30,00 €

II – TRANSPORT SCOLAIRE HAMEAUX ANNEE 2016/2017

Monsieur Le Maire fait état d'une demande de participation de la Commune aux frais de transport des élèves résidant dans les hameaux de la Commune.

Pour les raisons suivantes :

- Equité par rapport aux autres enfants transportés dans la Commune par les Services de ramassage scolaire primaire,
- Distance par rapport au point de ramassage scolaire le plus proche supérieur à 1,5 Km,
- Accès impossible aux transports existants.

.../...

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** la participation forfaitaire de la Commune aux frais de transport des élèves des hameaux, soit **150,00 Euros pour une année scolaire et par famille**.
- **DECIDE** le versement de cette somme de **150,00 Euros** aux familles concernées, pour l'année scolaire 2016/2017, soit :

- **M. BARROT Christophe (1 Enfant Solène) – Hameau Le Jet**
- **M. TEPAS Bertrand (1 Enfant Justine) – Hameau La Rochette**

III – PARTICIPATION AUX TEMPS D'ACTIVITES PERI-EDUCATIVES (T.A.P)

Madame Martine BIGNARDI, Adjointe et Présidente de la Commission des Ecoles, présente au Conseil Municipal les coûts et le fonctionnement des TAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de demander aux parents une participation de 25 € par enfant, pour l'année scolaire 2017/2018. .

IV – APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (CLECT)

Monsieur le Maire :

- **RAPPELLE** que la Commune a désigné un représentant au sein de la CLECT et que la mission de cette commission est d'évaluer les charges transférées à la Communauté de Communes du Canton de La Chambre (La 4C) par ses Communes membres.
- **RAPPELLE** que dans le cadre de la Loi NOTRe la compétence : « création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire » ainsi que la compétence en matière de « promotion du tourisme » incluant la création d'offices de tourisme, ont été transférées à la 4C au 1^{er} janvier 2017.
- **EXPOSE** que la CLECT s'est réunie le 4 avril 2017 et a élaboré un rapport présentant l'évaluation des charges transférées dans le cadre du transfert de ces compétences au 1^{er} janvier 2017, qui servira de base au calcul des attributions de compensation versées aux communes à partir du 1^{er} janvier 2017.
- **INDIQUE** que conformément à l'Article 1609 nonies C du Code Général des Impôts, le Conseil doit se prononcer sur ce rapport et le montant des charges et recettes transférées.

Si ce rapport est approuvé par la majorité des communes membres (2/3 au moins des communes représentant la moitié de la population ou la moitié des communes représentant les 2/3 de la population), les attributions de compensation seront fixées par le Conseil Communautaire sur la base des charges et recettes transférées indiquées dans ce rapport.

- **DONNE LECTURE** du rapport de la CLECT qui évalue, pour les compétences reprises :
 - Le montant des **charges** transférées par la Commune à La 4C, à **797,00 €**
 - Le montant des **recettes** transférées par la Commune à La 4C, à **2004,00 €**
- **INVITE** le Conseil Municipal à se prononcer sur le rapport et le montant des charges et recettes transférées à la 4C.

.../...

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal, à l'unanimité,**

- **Vu** l'exposé de Monsieur le Maire,
- **Vu** la délibération en date du 18/04/2014 désignant le représentant de la Commune au sein de la CLECT,
- **Vu** le rapport de la CLECT et l'évaluation du montant des charges transférées,
- **Vu** l'Article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,
- **APPROUVE** le rapport de la CLECT et le montant des charges et recettes transférées par la Commune à la 4C tel qu'il figure dans le rapport.

V – PRODUITS COMMUNAUX IRRECOUVRABLES BUDGET EAU/ASSAINISSEMENT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régulariser l'état des produits communaux irrécouvrables établi par M. Le Trésorier de la Chambre pour le budget eau/assainissement pour un montant total de **3.487,76 €**.

VI – PRODUITS COMMUNAUX IRRECOUVRABLES BUGET COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régulariser l'état des produits communaux irrécouvrables établi par M. Le Trésorier de la Chambre pour le budget communal pour un montant total de **20,00 €**.

VII – MOTION DE SOUTIEN POUR LE MAINTIEN DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE D'ALBERTVILLE ET LA COUR D'APPEL DE CHAMBERY

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un courrier reçu du Bâtonnier de l'Ordre des Avocats d'Albertville concernant la réforme de la carte judiciaire et de la motion votée par le Conseil Municipal d'Albertville pour le maintien du Tribunal de Grande Instance d'Albertville et la Cour d'Appel de Chambéry,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** cette motion au nom d'une justice de proximité et de qualité.

VIII – SUPPRESSION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET (20H/semaine) SUIVIE DE LA CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT ADMINISTRATIF A TEMPS NON COMPLET (30 H/Semaine)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il apparaît que pour répondre aux besoins de l'agence postale communale, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail d'un adjoint administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (20 H/semaine) suivie de la création d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (30 H/semaine).

.../...

IX – GESTION DE LA FUTURE AGENCE POSTALE COMMUNALE

Monsieur le Maire apporte des précisions concernant les modalités d'ouverture de l'agence postale communale. La date d'ouverture est prévue le 12 juin 2017 aux horaires suivants :

- Lundi et vendredi : 8 H.30 à 11 H.30
- Mardi et jeudi : 13 H.30 à 16 H.30

X – RESTAURATION CHAPELLE DU MOLLARET

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un particulier souhaite apporter un don destiné à la réfection de la chapelle du Mollaret.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

- **ACCEPTÉ** ce don et précise que la somme reçue sera uniquement affectée à la restauration de la chapelle du Mollaret.

XI – EMPRUNT REGIE MUNICIPALE CHAUFFERIE BOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne pour un montant de **310.000 Euros (TROIS CENT DIX MILLE EUROS)**.

XII – CONTRAT DE PRET RELAIS COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer un contrat de prêt relais avec la Caisse d'Epargne pour un montant de **100.000 Euros (CENT MILLE EUROS)** dans l'attente de l'encaissement des subventions accordées pour la réfection de la route forestière du Mont-Cuchet.

XIII – DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N° 1 – COMMUNE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **VOTE** la décision modificative budgétaire n° 1 de l'année 2017 pour le budget Commune.

Vu par Nous, Maire de la Commune de SAINT ETIENNE DE CUINES, pour être affiché à la porte de la Mairie le 11 mai 2017, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05 août 1884. Ce compte-rendu est également disponible sur le site internet de la Commune.

M. Dominique LAZZARO
MAIRE

